

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU LUNDI 29 AOÛT 2016 A 20 H 15**

Ensuite de publication dans le Journal officiel No 27 du 10 août 2016 de convocation par tous ménages et par affichage public, une assemblée ordinaire a lieu ce jour à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

**Electrices et électeurs inscrits : 504
Electrices et électeurs présents : 20**

**Président : M. Walter Rufer
Secrétaire : Mme Solange Pheulpin
Scrutateur : M. Olivier Mittempergher**

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes, le président donne lecture de l'

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

- 01.- Ratification du procès-verbal de la dernière assemblée**
- 02.- Présentation, discussion et approbation des comptes 2015 de la commune mixte et des dépassements budgétaires.**
- 03.- Prendre connaissance et approuver le décompte de l'amélioration de l'éclairage public de la route de Delémont**
- 04.- Prendre connaissance et approuver le décompte de l'installation du nouveau système informatique pour le contrôle de la distribution d'eau**
- 05.- Discuter et voter un crédit de Fr. 51'000.— (3 tranches de Fr. 19'000.--), pour l'extension du réseau de gaz au sud des Grands-Champs. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement par un prélèvement sur provision**
- 06.- Information sur la consolidation du crédit pour la construction de la halle de sport.**
- 07.-Information sur le sondage au sujet de la fusion et de la position du Conseil communal.**
- 08.-Information sur le travail du Conseil communal.**
- 09.- Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale a pu être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet.

- 01.- Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 21 décembre 2015. publié sur le site de la commune www.rossemaison.ch.- Aucune modification n'a été demandée, le président passe au vote et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

02.- Discuter et approuver les comptes de la commune mixte de l'exercice 2015 et voter les dépassements budgétaires.-

L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à la Mme Solange Pheulpin pour lecture de son rapport.

(Le texte de son intervention est fidèlement retranscrit ci-après).

Rapport préliminaire de la caissière, Madame Solange Pheulpin, en fonction depuis le 1^{er} février 1990.

Tout d'abord la soussignée doit s'excuser du retard pour la présentation des comptes 2015.

L'engagement d'une stagiaire en août 2015 devait soulager la titulaire vu la charge croissante des travaux communaux.

Cette dernière a participé convenablement durant une très courte période soit approchant 2 mois et ensuite une accumulation d'absences par maladie puis accident ce qui a passablement perturbé la poursuite des travaux.

En plus le 6 avril dernier j'ai été accidentée et présente à 50% durant 12 semaines et absente à 100% durant 3 semaines.

Ces précisions faites, je tiens à remercier M. le Maire ainsi que les membres du Conseil communal pour avoir pallié au plus pressé et traité les affaires courantes durant cette période.

L'apurement des comptes 2014 par le Service des communes a été effectué avec les observations suivantes par courrier du 17 août 2015 :

Présentation formelle

Lors de la reprise des comptes 2014 au Service des communes, un document faisait défaut. En effet, en application de l'article 43, alinéa 2, du Décret concernant l'administration financière des communes (RSPJU 190.611) le rapport préliminaire signé du caissier sera annexé aux comptes.

Partant, lors de la remise des comptes 2015, un rapport préliminaire daté et signé devra être remis. (Ledit rapport a été envoyé au Service des communes le ceci a été effectué le 15 septembre 2015).

Situation financière

Nous constatons une augmentation de la fortune de Fr. 58'968.90 correspondant à l'excédent de produits du compte de fonctionnement. Celle-ci s'élève à Fr. 141'698.05 au 31 décembre 2014.

L'endettement communal brut enregistre une augmentation de Fr. 24'232.85 (0.60%) et s'élève à Fr. 4'032'481.85 au 31 décembre 2014 soit une dette par habitant de Fr. 6'800. L'endettement communal net s'élève à 1'874'675.—soit Fr. 3'161.—par habitant.

Les comptes 2015 se présentent comme suit :

Pour la Commune

Fonctionnement

Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de produits se montant à Fr.37'372.30.

Des dépréciations ont été faites pour un montant de Fr. 36'900.--.

Les principales différences par rapport au budget seront développées lors de la présentation par le conseiller communal.

Finances

Des provisions ont été faites en prévision de dépenses imminentes, travaux publics, projets communaux école et énergétiques Fr. 280'000.--.

Impositions

Fr. 76'891.25 d'impôts supplémentaires et répressifs.

Enlèvement des ordures

Un prélèvement sur le fonds de Fr. 9'889.75 pour équilibrer le service.

Service du gaz

Un prélèvement de Fr. 5'860.70 pour équilibrer le service.

Investissements

Lotissement Copas de Sels Fr. 9'352.15

Trottoir Au Village Fr. 6898.50 solde.

Eclairage public Fr. 5'811.--

Rénovation complexe scolaire Fr. 97'257.95 (drainage 21'636.25), chauffage 48'225.80, isolation 27'395.90.

Salle de sports Fr. 1'633'069.70

Extension réseau du gaz Fr. 1489.40

La dette communale s'élève à Fr. 5'448'661.80, soit 9'111.50 par habitant (598 au 31.12.2015) comprenant la dette de la salle de sport.

Nos différents fonds se montent à Fr. 949'756.65 (840'024.--).

Les actifs transitoires à Fr.172'034.65 (186'489.45)

et

les passifs à Fr. 396'147.35 (319'804.40).

Le Conseil communal, représenté par MM. Francis Meyrat et Rodolphe Gerber ont eu tout loisir de consulter les comptes. Le Conseil communal a avalisé les comptes le 16 août 2016.

Bourgeoisie

Les comptes de la Bourgeoisie présentent un excédent de produits de Fr. 123'245.75 comprenant notamment le prélèvement sur fond en transitoire pour les travaux du centre culturel qui sont à rembourser sur le compte communal, un découvert du fonds forestier de Fr. 2'438.40. Les fonds bourgeois se montent à Fr. 323'951.95 (Fr.293'127.10).

Fonctionnement

La dette bourgeoise se monte à Fr. 1'875'600.—(1'910'800.00) et la fortune sera à 1'827'072.65.

Investissements

Il s'agit des travaux du centre culturel pour un montant de Fr.123'319.50 qui ont été payés par la recette communale et qui pour rappel sont en transitoires et seront remboursés sur l'exercice 2016.

Les vérificateurs des comptes ont effectué la vérification des comptes le 18 août 2016.

La parole est ensuite donnée à M. Rodolphe Gerber pour lecture du rapport du Conseil communal.

(Le texte de son intervention est fidèlement retranscrit ci-après).

« C'est lors de sa séance du lundi 16 août dernier, que le Conseil Communal de Rossemaison a clôturé l'exercice comptable pour l'année 2016. En effet suite à l'arrêt de travail pour accident de notre secrétaire et caissière communale, toutes les informations et précisions demandées nous ont été mis à disposition par Madame Solange Pheulpin un peu plus tardivement.

Le compte de fonctionnement boucle avec un résultat bénéficiaire de CHF 37'372.30 par rapport au budget prudent qui prévoyait un déficit d'environ CHF 22'000.--. Pour un total de charges de CHF 2'668'217.90 et des recettes de CHF 2'705'590.20, le résultat l'exercice est sensiblement le même que pour l'année 2014.

Les recettes des impôts se sont vues supérieures de CHF 124'690.65 par rapport à l'exercice 2014 notamment par l'effet soutenu mais définitif de l'amnistie fiscale. Ainsi le produit à pour la première fois de l'histoire de la commune franchi le seuil des 2 millions de CHF.

Des investissements pour le lotissement Copas de Sel, le trottoir au village, l'éclairage public et l'extension du réseau de gaz ont été effectué pour un montant de CHF 22'061.65. Des investissements immobiliers pour les travaux de rénovation du complexe scolaire à hauteur de CHF 97'257.95 et la halle de sport pour CHF 1'633'069.70 ont également été effectué.

Durant cet exercice, la commune a procédé à des amortissements de dettes pour CHF 163'849.--. Mais elle a également contracté de nouvelles dettes suite à la décision de l'assemblée communale de construire la salle de sport. Ainsi la dette globale comprenant la halle de sport au premier janvier 2016, se monte à CHF 5'448'661.80 soit CHF 9'111.50 par habitant (598).

En accord avec le Service des communes du Canton, le bénéfice alimentera encore les fonds pour éviter de nouveaux emprunts et pour financer les projets futurs. Une réserve pour les travaux publics, pour les projets communaux et un fond pour les projets énergétiques se partageront le montant total de CHF 280'000.--

Les comptes de la Bourgeoisie se soldent par un bénéfice de CHF 123'245.75 après amortissement des dettes hypothécaires pour un montant de CHF 35'200.--. Ce montant artificiellement élevé provient des travaux pour le Centre Culturel de Rossemaison à hauteur de 123'319.50 payé par le recette communale. Ce montant est transitoire et sera remboursé en 2016.

Au vu de ce résultat et de ces éléments d'informations, le Conseil Communal vous propose et vous recommande d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Le Conseil Communal tient à remercier notre caissière, Madame Solange Pheulpin, pour sa perspicacité dans cette tâche considérable malgré son indisponibilité partielle suite à son accident.

Le détenteur actuel du dicastère des finances remercie également son prédécesseur et actuel maire, Monsieur Francis-Michel Meyrat, pour son engagement et la qualité de son travail. »

- M. Marc de Gasparo regrette que les comptes ne soient pas disponibles sur le site internet.

M. Francis Meyrat informe qu'ils étaient disponibles à la Commune.

-M. Jean-Paul Grunenwald relève le petit bénéfice de Fr. 37'000. — et constate également que le budget n'est pas respecté ce qui n'est pas tout à fait logique.

M. Meyrat répond que nous passons les comptes en revue, ensuite, nous répondrons aux questions.

Les comptes sont présentés par projection sur écran et M. Gerber fait quelques commentaires.

En premier lieu le compte de fonctionnement de la Commune puis le bilan.

- M. Alain Merçay comprend bien que des provisions ont été faites pour Fr. 280'000.—, ce qui aurait amélioré le résultat de l'exercice si elles n'avaient pas été faites.

Est-ce que l'augmentation de la population a un effet sur les rentrées fiscales.

M. Meyrat répond que nous ne pouvons pas encore chiffrer cela.

M. Gerber passe aux comptes de la Bourgeoisie et ensuite à la présentation du bilan.

Le résultat est présenté avec un excédent de produits important du fait que les travaux du centre culturel ont été payés par la caisse communale et sont mis en transitoires. La situation sera corrigée sur 2016.

Sans question, le président donne la parole à Mme Marjorie Connole pour la lecture du procès-verbal des vérificateurs des comptes. Il est noté que les contrôles ont permis de constater que toutes les pièces justificatives sont en règle, classées et peuvent être consultées.

Les vérificateurs donnent décharge à la caissière et proposent à l'assemblée communale d'accepter les comptes tels que présentés avec remerciements à Mme Pheulpin pour son travail.

Le président passe au vote et les comptes 2015 ainsi que les dépassements budgétaires sont acceptés à l'unanimité.

03.- Prendre connaissance et approuver le décompte de l'amélioration de l'éclairage public de la route de Delémont.- La parole est donnée à M. Francis Meyrat.

Total Fr. 69'836.55, Fr. 17557.50 de travaux de génie civil et Fr. 52'279.05 pour les lampadaires et les travaux effectués par BKW. Le crédit voté était de Fr. 70'000.—. Montant prélevé sur le montant de Fr. 150'000.—mis en provision en 2014.

04.- Prendre connaissance et approuver le décompte de l'installation du nouveau système informatique pour le contrôle de la distribution d'eau.- La parole est donnée à M. Denis Cuttat.

Le coût total Fr. 80'092.80 montre un dépassement de Fr. 3'092.80 par rapport au crédit voté.

Le paiement a été effectué par un prélèvement sur le fonds des eaux.

Actuellement ce sont les Services Industriels de Delémont qui interviennent. Lors de la dernière fuite, en moins de 10 minutes ils sont sur place et de ce fait nous constatons une économie d'eau et d'argent.

- M. Alain Merçay souhaite qu'un rapport soit établi sur l'économie réalisée.

05.- Discuter et voter un crédit de Fr. 57'000.— (et non Fr. 51'000.--) (3 tranches de Fr. 19'000.--), pour l'extension du réseau de gaz au sud des Grands-Champs. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement par un prélèvement sur provision.- Le président demande de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Il donne la parole à M. Francis Meyrat qui explique la situation exceptionnelle du fait que les travaux sont réalisés.

Une assemblée communale était prévue début juin et pour raison d'absence de notre secrétaire, elle a dû être reportée à ce jour. Les travaux sont terminés.

Il était urgent de changer le chauffage à l'immeuble Rossignols, nous avons jusqu'au 20 juin, délai reporté au 31 décembre pour changer la chaudière. Donc il était impératif de prendre des dispositions rapidement pour faire ces travaux. Les entreprises avaient tout planifié.

Le crédit à voter Fr. 57'000.--, pour terminer le bouclage à la rue des Grands-Champs « Nord » Fr. 18'500.—alors qu'un crédit de Fr. 48500.- avait déjà été voté. L'extension sur le chemin des Rossignols Fr. 17'450.--, les fournitures de Régiogaz pour Fr. 15'000.—et les travaux de mise en place pour Fr. 6'000.--.

Nous demandons à l'assemblée d'accepter exceptionnellement cette manière de faire.

Le financement sera effectué par le biais des provisions (solde à disposition 2014 Fr. 30'000.—et Fr. 80'000.—en 2015).

A savoir que le changement de chaudière à l'immeuble Rossignols est prévu le 19 septembre prochain.

Le président passe au vote et le crédit est accepté par 19 voix et une abstention.

06.- Information sur la consolidation du crédit pour la construction de la halle de sport.- Par projection M. Francis Meyrat présente le décompte et le calcul du loyer concernant la halle de sports (**voir annexes 1**).

M. Meyrat poursuit en mentionnant que nos autorités avaient promis de ne pas augmenter les impôts. Nous allons sortir la part de la dette et la mettre au bilan avec contrepartie dans les engagements, ce qui n'aura pas d'incidence sur la dette par habitant.

Il répond à Alain Merçay que nous avons gardé une réserve pour les différents travaux à terminer.

Les aménagements extérieurs à savoir le talus, le goudronnage et la barrière seront encore effectués.

Le bail débute du 1^{er} juillet 2016, bien que la salle est occupée depuis février. Les frais d'assurance, d'eau, d'électricité et de gaz sont à la charge du club depuis le 1^{er} juillet 2016.

A M. Grünenwald que la location se fera par le club et non par la commune. Forum Biwi, le nom de cette salle a été attribué « Biwi étant un sponsor ».

Il est encore précisé que le club ne pouvait pas construire, car aucune banque ne voulait lui prêter. La Commune a dû se substituer au club.

La durée de location étant de 50 ans, Walter Rufer demande si le délai pourrait être plus court. Le fait est que la Commune a pris des garanties et en cas de problèmes financier nous sommes couverts.

Le travail de la commune est réalisé et ce soir nous vous informons du décompte, le crédit ayant été voté avec mandat au donné au Conseil communal pour assurer le financement.

07.-Information sur le sondage au sujet de la fusion et de la position du Conseil communal.- Le Conseil communal a pris connaissance de ce résultat et a pris acte que le projet allait dans le mur. Le Conseil communal s'est prononcé contre pour la fusion à 14 communes, également à 11 communes.

Une nouvelle version est en cours de discussion Delémont couronne Sud. A savoir que Courtételle ne veut pas de fusion. Develier et Bourrignon sont en bonne voie et la couronne Sud sans Delémont, il s'agit de Rossemaison, Châtillon, Courrendlin, Rebeuvelier et Vellerat, le Conseil communal a décidé de poursuivre dans ce sens là et un nouveau sondage sera diffusé.

M. le maire précise que les chiffres 2015 de toutes les communes seront la base de discussion.

M. Grünenwald s'interroge sur la confidentialité de ces sondages car son épouse n'ayant pas répondu a reçu du courrier de la part de l'institut de sondage. Comment cela se fait-il ?

M. Meyrat précise que nous avons reçu les résultats de façon tout à fait anonyme de cet institut de sondage.

08.-Information sur le travail du Conseil communal.- M. Francis Meyrat, maire donne les informations suivantes.

- Stagiaire : essai non concluant avec la stagiaire engagée en août 2015 que nous avons licencié.
- Depuis mi-août nous avons engagé un stagiaire en la personne de Taulant Osdautaj.

- Christine Girardin, concierge bureau communal, absence depuis juillet 2015 et remplacée par Mme Livia Moritz que nous remercions sincèrement.
- Nous devons penser au remplacement de notre secrétaire-caissière qui prendra sa retraite en février 2017. Une annonce dans le Journal officiel, le QJ et sur notre site, 52 candidatures nous sont parvenues. Nous étudions l'ensemble des postulations en ce moment.
- site internet : Rodolphe Gerber est remercié pour les photos et il est également en charge de l'amélioration des informations diffusées.
- La Poste : les soucis rencontrés pour la distribution n'ont pas été résolus. Nous avons tenté d'obtenir le remboursement de nos frais, mais nous nous sommes heurtés contre un mur en béton. Juste Fr. 100.—de dédommagement.
- Contrôle des habitants : Nous avons à ce jour 637 habitants. Nous avons persévéré pour obtenir le dépôt de papiers des personnes en séjour.
- Régionalisation du stand de tir : Les tirs obligatoires se font à Châtillon et nous ne rembourserons plus pour les personnes qui se rendront ailleurs.
- Zone 20 km/h : Sans opposition cette signalisation a été acceptée pour le secteur Sur le Perrerat et Clos sur le Perrerat.
- Contrôle de vitesse.- Après emplacement du radar sympathique à divers endroits, nous avons reçu la récapitulation des mesures de vitesse. Sur 37'876 véhicules, 28'611 roulent correctement, 8253 entre 50 et 60 km/h et nous constatons deux dépassements entre 90 et 100 km/h.
Alain Merçay tergiverse sur le résultat car 3 sur 4 automobilistes roulent correctement. Francis Meyrat lui laisse la responsabilité de ses propos.
- Projet maison communale : bien des personnes se sont annoncées.
- Ligne à haute tension.- La ligne aurait pu être enterrée il y a quelques années pour Fr. 69'500.—et actuellement cela coûterait 2,3 millions de francs
- Amnistie petits permis de construire : une vingtaine de petits permis ont été déposés
- Marquage : refait dans la localité
- Miroir installé rue de la Deute
- Cession des chemins : en préparation chez le notaire pour les chemins Copas de Sel, une partie de la rue des Grands-Champs, Bellevue, Fenatte sur le Courtil, Chemin des Rossignols.
- - Gestion informatisée de l'eau.- un contrat est en discussion avec les SID pour les relevés de gaz et d'eau,
- - Conduites Vieux Village : Fr. 100'000.—sont prévus pour les travaux de remplacement de conduites dans ce secteur.
- Place de pique-nique : nous discutons avec la Bourgeoisie pour mettre un couvert sur cette place, la problématique de l'accès est encore à régler.
- Eau Châtillon : Nous avons quelques difficultés avec les autorités de Châtillon pour encaisser nos factures et nous devons les rencontrer prochainement.
- Le Tayment : une problématique à régler avec le service de l'environnement qui souhaite que nous cessions notre approvisionnement. De notre côté nous exigeons d'obtenir une eau de même qualité et nous sommes en négociation avec Courrendlin, Delémont et le Service de l'environnement.

- Réseau du gaz : les travaux à la route de Delémont sont terminés, le gaz a été introduit à la Fenatte ainsi que l'eau et l'électricité.
- - Complexe scolaire : la toiture a été changée, les fenêtres changées dans les couloirs et la salle des maîtres, la réfection du sol à la salle des travaux manuels, les stores obscurcisseurs à la halle de gymnastique, l'isolation améliorée. La porte local matériel côté Nord sera changée, le WIFI a été installée.
- - Centre culturel : la croix refaite a été posée
- - Bâtiments communaux : les adoucisseurs d'eau ont été installés partout.
- Police locale : problèmes entre voisins, crottes de chevaux etc.
- Sécurité : nous avons rencontré l'état-major du SIS 6/12 et un exercice sera préparé pour les membres du Conseil.

M. Marc de Gasparo dit que toutes ces informations sont très importantes et comme ce soir nous ne sommes que 15, il serait judicieux de mettre cela sur message ou sur site. M. le maire prend acte.

09.- Divers.-

- Mme Cécile Kottelat remercie les autorités et souhaite que l'on s'offre un nouveau micro.

Nouvelle salle de sport : M. Jean-Paul Grünenwald trouve déplorable que le car postal ait encore des difficultés à passer à cause du parage à la rue des Oeuches. La Commune fait des efforts mais le club ne respecte pas les riverains, soit par le parage et surtout le bruit exagéré.

Francis Meyrat relève que beaucoup d'efforts ont été faits, la régulation du parage est organisée, pour ce qui est du bruit, c'est regrettable mais il est difficile de suivre chaque personne.

Walter Rufer dit que l'on devrait éviter le parage sur la rue des Oeuches depuis l'entrée de l'école jusqu'au croisement Copas de Sel.

Pascal Turberg dit avoir des arrangements avec Productec et Varinor lors de manifestations.

Il rappelle que cela dure depuis 35 ans, la rue des Oeuches a été occupée lors de manifestation et aussi par d'autres sociétés.

Nous ne sommes malheureusement pas à l'abri de personnes irrespectueuses.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée à 22 h 15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :	La secrétaire :
Walter Rufer	Solange Pheulpin